



Le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes de la Ville d'Yzeure est composé de 33 membres élus,

il a pour vocation :

- l'accompagnement des enfants dans leur rôle de futurs citoyens,
- l'émergence de projets et leur réalisation,
- la découverte des institutions locales,
- la création d'un espace de dialogue, d'échanges et de débats,
- l'identification des besoins et des souhaits des enfants,
- la responsabilisation des enfants
- d'agir pour la collectivité
- d'être le représentant de ses électeurs.

Un règlement intérieur est adopté par les jeunes élus en début de mandat. Il fixe les règles communes que les jeunes sont tenus d'observer.

Chaque membre s'engage à participer **activement à toutes les réunions** qui sont organisées. En cas d'empêchement, l'élu s'excuse en prévenant de son absence soit par téléphone, soit par mail ou par courrier.

Au bout de **TROIS** absences consécutives injustifiées aux réunions les élus seront considérés comme démissionnaires.

Les conseillers doivent avoir un comportement respectueux à l'égard des autres élus quand ils prennent la parole et respecter les adultes référents. Pour les sanctions concernant l'indiscipline, il est instauré un système d'avertissement notifié par courrier aux parents. **Au bout de 2 avertissements, le conseiller sera exclu.**

D'autre part, l'usage de téléphone portable ou de console de jeux est interdit pendant les séances.

Lu et approuvé
Nom et signature de l'élu

.....

Lu et approuvé
Signature des parents

.....